

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16M00P011
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Martinique Conseil Régional 2014-2020
Version	2020.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	21 juil. 2021

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>6</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	6
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>10</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	10
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	18
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii .....	21
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	23
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii.....	24
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1).....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a.....	27
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i.....	30
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	31
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i.....	32
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11 .....	34
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 14 / 8v .....	35
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	36
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 14 / 8v.....	37
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 14 .....	39
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 14 / 9iv .....	40
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	41
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 14 / 9iv.....	42
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 14 .....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a .....	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c .....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a .....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a .....	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d .....	63
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b .....	66

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c .....	68
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a .....	70
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b .....	72
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c .....	75
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b .....	77
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c .....	79
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii .....	82
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	83
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii .....	84
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	86
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii .....	87
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	89
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii .....	90
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	91
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii .....	92
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ .....	93
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii .....	94
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) .....	96
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b .....	97
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a .....	99
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12 .....	102
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	104
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13 .....	105
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	106
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	107
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	110
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	110
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	111
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé .....	113
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE) .....	116
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles .....	117
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>118</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES .....</b>	<b>121</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>125</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS .....</b>	<b>129</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>130</b>
fonds de participation JEREMIE destiné à structurer et à financer les instruments de la CTM sur la période d'exécution du PO 2014-2020 .....	130

Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise-Transmission Innovation Numérique .....	134
Fonds de Prêt d'honneur Insertion par l'activité d'un public éloigné de l'emploi.....	138
Prêt Rebond FEDER Martinique.....	143
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>147</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>149</b>
10.1. Grands projets .....	149
10.2. Plans d'action communs .....	152
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>155</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	155
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	156
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	156
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	156
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	157
<b>12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>158</b>
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	158
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	160
<b>13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>161</b>
<b>14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>162</b>
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	162
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	162
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	162
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes .....	162
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	163
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	163
<b>15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>164</b>
<b>16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>165</b>
<b>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>166</b>

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....167**

**Documents.....168**

**Résultats de la dernière validation .....169**

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

Conformément aux articles 50-1 et 111-1 du Règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, le présent rapport annuel porte sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice 2020.

Le Programme Opérationnel (PO) FEDER/FSE/IEJ 2014-2020 de la Martinique est adopté le 18 décembre 2014. La mise en œuvre 2020 du FEDER-FSE-IEJ s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire, La période inédite de confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, est à l'origine d'un recul de l'activité économique estimé à -20 % en Martinique, par rapport à une situation dite « normale », sans confinement. Cet impact est essentiellement dû à la baisse drastique de la consommation des ménages (-27 %). Grâce aux mesures d'aides mises en place par l'État, 2 230 entreprises ont obtenu un prêt garanti par l'État et 7 730 entreprises ont demandé un recours au chômage partiel.

Les différents confinements et les mesures de protection du territoire ont impacté l'économie martiniquaise, et donc la mise en œuvre des fonds européens.

Suite à la publication des différents règlements européens modifiés du fait de la crise liée au covid 19 et aux recommandations de l'ANCT, l'Autorité de gestion du PO FEDER FSE Martinique a introduit une révision de programme afin d'accompagner financièrement les acteurs du territoire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire dans le respect des dispositions introduites par la Commission européenne (CRII et CRII+).

Un état des lieux a été réalisé en collaboration avec les différentes Directions Générales Adjointes de la CTM afin d'identifier les catégories de dépenses et surcoûts supportés par la CTM et les autres acteurs du territoire pendant la crise, une évaluation des besoins étant nécessaire. La version 7 du programme a été validée par la commission le 15 décembre 2020.

#### **Programmation**

Au 31 décembre 2020, le niveau d'avancement du programme FEDER-FSE IEJ s'élève à 1 124 M€ de coût total en termes de programmation, soit 99.77 % de la maquette. Ce taux moyen masque une situation différenciée selon les fonds et les différents axes.

Ainsi le FEDER présente un taux de programmation de 107.51 % du coût total maqueté, l'axe spécifique RUP a un taux de programmation de 88.60 %.

Le FSE et l'IEJ présentent des taux de programmation moins importants avec respectivement 69.02 % et

66.43 % du coût total maqueté programmé.

En 2020, 159 dossiers ont été programmés pour un montant de 232 M€ de coût total soit 21 % de la maquette:

- 78 dossiers FEDER pour un coût total de 181 M€,
- 67 dossiers relevant de l'axe spécifique RUP pour un coût total de 34 M€,
- 14 dossiers FSE pour un coût total de 17 M€.

### **Mise en Oeuvre des stratégies territoriales**

En 2020, 5 comités de sélection se sont tenus par les 3 territoires des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), dénommés « Autorités Urbaines ». Soit, 11 projets sélectionnés et en cours d'instruction par les SI, pour un montant total de : 6 M€ (FEDER et FSE)

Le contexte sanitaire déclaré depuis mars 2020 a impacté la mise en œuvre de la stratégie, notamment en termes d'animation des territoires.

Les projets en cours d'instruction ont fait l'objet d'une réactualisation du calendrier de réalisation.

Sur un portefeuille total de 27 dossiers, 12 dossiers ont été classés sans suite pour cause de :

- Non-transmission des pièces nécessaires à la poursuite de l'instruction
- Report de projets sur le prochain PO

33 projets sont déposés pour un montant 34 M€ et un montant UE sollicitée à hauteur de 16 M€.

3 projets ont été programmés pour un montant total UE de 736 k€, représentant 2,6 % de la maquette conventionnée avec les 3 territoires ITI.

Le taux de programmation du FEDER sur le volet urbain est de 0.6 %, celui du FSE est de 1.1 %.

Compte tenu du contexte sanitaire, un dialogue de gestion s'est tenu afin de pérenniser l'accompagnement spécifique commencé en 2019.

### **Réalisations**

La crise sanitaire et son impact sur l'économie ont fortement pesé sur la capacité des acteurs à tenir les engagements annoncés. Les remontées des dépenses sont donc en deçà des perspectives, 128 M€ de dépenses ont été validées en 2020 correspondants à 59 M€ d'UE.

L'AG de Martinique a choisi de bénéficier de l'opportunité offerte par les règlements CRII et CRII + en

bénéficiant d'un taux de remboursement à 100 % sur l'axe 4 et 5.

### **Révision du Programme**

L'Autorité de gestion du PO FEDER FSE Martinique a introduit une révision du Programme Opérationnel FEDER FSE afin d'accompagner financièrement les acteurs du territoire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire dans le respect des dispositions introduites par la Commission européenne (CRII et CRII+).

### **Mobilisation FEDER**

7 M€ de FEDER sont affectés à la sous-mesure 3.2.1 Ingénierie financière pour les fonds de prêt rebond. Cette proposition n'a pas nécessité pas de lourde modification du PO (la mesure existe déjà) et l'octroi de la gestion à BPI est de nature à garantir une utilisation optimale des crédits puisque ce dispositif est éprouvé et cadré réglementairement notamment en ce qui concerne les modalités de mise en concurrence. Ces crédits sont prélevés sur l'axe 3 dont les besoins, les priorités identifiées lors de la crise doivent être analysées au regard de la crise sanitaire et économique en cours.

L'objectif de ce prêt rebonds, dans le cadre de la crise sanitaire et économique induit :

Soutenir les entreprises touchées directement ou indirectement pour le préjudice subi du fait de la crise Covid-19.

Favoriser le maintien et le développement d'entreprises viables

Faciliter la reprise rapide de leur exploitation

Contribuer au maintien et à la pérennité des emplois à la Martinique

### **Mobilisation FSE**

L'intégration d'une nouvelle priorité d'investissement FSE : l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général (9iv).

En transférer 10 M€ de FSE de l'axe 8 (1) Emploi et mobilité vers cet axe, l'objectif est de mettre en place des dispositifs de télétravail afin de permettre aux personnels administratifs de poursuivre leurs activités et de renforcer les services d'enseignement à distance afin d'offrir aux apprenants des possibilités d'éducation et d'apprentissage.

### **Instruments financiers**

La Collectivité a procédé le 30 décembre 2019 à la programmation de 3 opérations regroupant les instruments financiers:

- **Opération 1** : « Création d'un Fonds de Fonds JEREMIE » d'un montant total éligible de 25,38 Millions d'euros, mobilisant 15 Millions d'euros.



- **Opération 2** : « Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise-Transmission Innovation Numérique » d'un montant total de 2,75 Millions d'euros, mobilisant 1,96 Millions d'euros.
- **Opération 3** : « Fonds de Prêt d'honneur Insertion par l'activité d'un public éloigné de l'emploi », d'un montant de 1,06 Millions d'euros, mobilisant 0,75 Millions d'euros.

**L'année 2020 a été celle du lancement des consultations juridiques pour l'attribution des gestionnaires des fonds.**

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Innovation pour la croissance	<p>Le PO 2014/2014 regroupe donc 6 domaines d'activités stratégiques identifiés par la S3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation économique de l'expertise issue de la gestion et la prévention des risques majeurs</li> <li>- Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales</li> <li>- Editions de services, applications numériques et logiciels</li> <li>- Méthodes et outils de régulation des relations sociales</li> <li>- Economie du vieillissement</li> <li>- Energies renouvelables</li> </ul> <p>Un appel à projet intitulé « Silver Economie : Innovation pour l'accessibilité à la santé et le bien-vieillir » a été lancé en novembre 2019 afin de faire émerger des projets favorisant la recherche et les investissements des entreprises et des opérateurs privés et publics. Le comité de sélection a retenu 11 dossiers pour un coût total de 5 915 715,97€ et une participation FEDER de 3 045 368,15€. 21 dossiers avaient été déposés.</p> <p>Il y a un total de 24 dossiers en portefeuille. Ces dossiers concernent plus particulièrement les DAS Valorisation économique de produits issus des ressources endogènes et filières intégrées locales et Economie du vieillissement.</p> <p>En 2020 huit dossiers ont été programmés pour un coût total de 13 M€ et une participation du FEDER de 6,90 M€.</p> <p>Au total cet axe présente un taux de programmation de 130 %, cependant ils présentent un taux de réalisation faible 22 % dû aux délais de réalisation de ce type d'opération.</p>
10(1)	Elévation des compétences pour l'emploi	<p>Le taux de programmation de cet axe est de 90.56% de la maquette financière. 44 dossiers sont programmés pour un coût total de 46,4 M€ dont 29,7 M€ de FSE.</p> <p>En 2020, 9 opérations ont été programmées pour un coût total de 13,2M€.</p> <p>1 144 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée (504 de moins de 25 ans et 190 de plus de 54 ans) ont participé à ces formations. 6 mois après la fin de ces formations, c'est près de 240 participants qui exercent un emploi, 441 qui ont obtenu une qualification.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		En 2020 5,4 M€ de dépenses ont été certifiées, portant le niveau de réalisation total à 20 M€.
10(2)	Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle	<p>Pour l'année 2020, aucune opération n'a pu être programmée sur cette mesure et il n'y a eu aucune certification effective, les 3 opérations programmées sur les années précédentes ayant été soldées en 2019.</p> <p>Du fait du confinement lié à la crise, le maintien de contact avec le porteur qui est le RSMA fut comme pour tous les autres porteurs compliqués.</p> <p>Dans le contexte de crise, sur 2020, le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation au sein du RSMA est 404 jeunes soit 275 hommes et 129 femmes.</p>
11	Performance administrative (FSE)	<p>Cette mesure est dédiée à l'amélioration de la performance administrative de la Collectivité Territoriale de Martinique pour une meilleure qualité du service rendu aux citoyens.</p> <p>Au terme de la réflexion menée au sein des services de la DGA RH, 4 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 6.6M€ soit 125,43% de maquette du PO.</p> <p>-Plan de formation des agents de CTM -Atout évaluation</p> <p>Il s'agit de la mise en place de formation pour les cadres de la Collectivité Territoriale de Martinique, afin de réussir ce défi majeur, plusieurs axes directeurs ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la performance des politiques publiques portées par la Collectivité</li> <li>• Contribuer à la formation et à la mobilisation des agents en les aidant à comprendre les processus auxquels ils participent, à s'approprier les objectifs et à réfléchir à une meilleure traduction de ces derniers dans leurs fonctionnements</li> <li>• Anticiper les enjeux du service public de demain tout en poursuivant un objectif continu de modernisation et d'adaptation des services aux besoins des usagers.</li> </ul> <p>-Cap Performance</p> <p>Il s'agit de déployer la dynamique GPEEC au sein de la collectivité grâce à l'élaboration d'outils de pilotage et d'un plan d'action ayant pour but d'accompagner la mise en œuvre de la politique ressources humaines.</p> <p>-Décliv numérique : vers un cap numérique inclusif par la formation des agents à l'E-administration</p>
12	Assistance technique destinée à soutenir les	Pour rappel, l'axe 12 dispose d'une enveloppe en CT de montant de 23,5 M€.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	<p>Pour l'année 2020, aucune opération n'a été programmée sur cet axe.</p> <p>Au 31 décembre 2020, 3 dossiers FEDER ont été programmés pour un montant de 20,7 M€ soit 88% de la maquette du PO.</p> <p>S'agissant de la certification, ce sont 10 M€ de dépenses éligibles qui ont été validés soit un taux de réalisation de 45%.</p> <p>A noté que pour prendre en compte les frais généraux générés par les acteurs ITI, la fiche domo de l'axe 12 a été modifiée.</p>
13	Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	<p>Pour mémoire, l'axe 13 dispose d'une enveloppe en CT de montant de 3,9 M€.</p> <p>Pour l'année 2020, aucune opération n'a été programmée sur cet axe.</p> <p>Au 31 décembre 2020, 2 dossiers FSE ont été programmés pour un montant de 3,3 M€ (83,98% du PO).</p> <p>En 2020, s'agissant de la certification, ce sont 891 k€ de dépenses éligibles qui ont été validées.</p>
14	Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité	<p>L'Autorité de gestion du PO FEDER FSE Martinique a créé cet axe pour répondre aux besoins générés par la crise sanitaire. Cet axe repose sur la mobilisation d'une nouvelle priorité d'investissement FSE : l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général (9iv).</p> <p>Il est abondé de 10M€ de FSE transférés de l'axe 8(1) Emploi et mobilité.</p> <p>L'objectif est de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Mettre en place des dispositifs de télétravail afin de permettre aux personnels administratifs+ de poursuivre leurs activités afin d'éviter la propagation du virus</li> <li>-Renforcer les services d'enseignement à distance afin d'offrir aux apprenants des possibilités d'éducation et d'apprentissage afin d'éviter la propagation du virus.</li> </ul> <p>Des rencontres avec les porteurs de projets ont été organisées, des dossiers devront être déposés en 2021.</p>
2	TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion	<p>SM 2.1 : Assurer l'équité numérique du territoire</p> <p>Le dossier GPE « Infrastructures très haut débit » a été programmé en 2019. Le taux de réalisation est de 4.36%.</p> <p>Des retards sont à déplorer sur l'avancement du projet. Les principales causes sont les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans la mise en œuvre des études projet</li> <li>• Délais d'obtention des autorisations pour implanter les équipements</li> <li>• Retour tardif d'EDF sur l'utilisation de leurs infrastructures pour le déploiement aérien</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de certains chantiers durant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19</li> </ul> <p>Ces retards ont amené à décaler le planning d'une année, en envisageant la fin des travaux en décembre 2023.</p> <p>Les deux indicateurs pour cette opération seront mis à jour en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur de réalisation : Nombre de ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps</li> <li>- Indicateur de résultat : population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits</li> </ul> <p>SM 2.2 : Augmenter l'offre de services numériques publics</p> <p>En 2020 un dossier a été programmé pour un coût total de 160 k€ et une participation FEDER de 78 k€.</p> <p>Des dossiers sont en portefeuille pour une programmation 2021 pour un coût total de 2,7 M€. Des rencontres ont été réalisées avec les institutions publiques pour faire émerger des projets.</p> <p>A ce jour, les projets programmés permettent la création de 19 téléservices.</p>
3	Performance et compétitivité pour la croissance	<p>SM 3.2.2 : actions visant la structuration et la diversification de la production</p> <p>En 2020, 19 dossiers ont été programmés sur cette sous-mesure pour un coût total de 30 M€ et une participation du FEDER de 10 M€. 6 opérations dépassent les 2 M€.</p> <p>Sur cette mesure, les projets de l'agro alimentaire sont les plus volumineux et à ce titre, remplissent bien les objectifs fixés dans le PO FEDER pour cet axe. C'est le cas du projet porté par la SAS DENEL dans le cadre de la modernisation d'un entrepôt et augmentation de la capacité de transformation des fruits locaux et leur pulpe par l'installation de chambres froides pour un coût total éligible de 4 M€. Cette opération est réalisée et certifiée au 31 décembre 2020 à 80%.</p> <p>La sous-mesure ne connaît pas de difficulté de programmation.</p> <p>SM 3.2.3 : produits et Services numériques des entreprises</p> <p>En 2020, cinq dossiers ont été programmés pour un coût total de 1,9 M€ et une participation du FEDER de 833 k€.</p> <p>Il reste en portefeuille une dizaine de dossiers à programmer pour un coût total de 4,5 M€ pour une participation du FEDER de 2,5 M€.</p> <p>Sur cette sous mesure, à ce jour 14 entreprises ont bénéficié d'une subvention pour la réalisation</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>d'un projet d'investissement numérique.</p> <p>SM 3.2.4 : Soutien à l'Industrie Touristique 5 opérations ont été programmées pour un coût total de 12,7 M€ et un montant de FEDER de 5 M€.</p> <p>Deux projets de rénovation et d'extension hôtelières pour un coût total de 7,5 M€ et un projet de création hôtelière d'un coût total de 4,7 M€ ont été programmés.</p> <p>La tendance observée les années précédentes se confirme quant aux projets hôteliers, priorité de programmation du PO, qui restent peu nombreux.</p>
4	Réponses à l'urgence énergétique	<p>Cet axe soutient les actions visant à augmenter l'autonomie énergétique de la Martinique par le recours aux énergies renouvelables afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement pour les DOM.</p> <p>Mesure 4.1 : « Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique » Les actions programmées sur cette mesure visent à l'adoption d'alternatives aux combustibles fossiles, dont les ressources sont limitées et non renouvelables, sur le territoire martiniquais, et à leur remplacement par des sources d'énergies renouvelables.</p> <p>A ce jour, 13 dossiers sont programmés pour un coût total de 66,5 M€ et un montant FEDER de 22,5 M€.</p> <p>Mesure 4.2 : « Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés et les infrastructures publics y compris les bâtiments publics » Cette mesure ne concernait initialement que les logements sociaux et les logements privés dégradés situés tous deux dans les quartiers prioritaires identifiés dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que les bâtiments publics.</p> <p>La modification du programme validée le 19 décembre 2019 a rendu éligible la rénovation des infrastructures d'éclairage public.</p> <p>Ainsi, un dossier porté par le Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) et six par d'autres communes ont été programmés pour un montant de 36,5 M€ avec une participation du FEDER de 17,1M€. Ces projets visent une réduction de 50% des consommations électriques et donc une diminution considérable de la facture énergétique du territoire et singulièrement des collectivités.</p> <p>Le taux de programmation du FEDER sur l'axe est de 139.43% avec un taux de certification de 62.29%.</p>
5	Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité	SM 5.2 : Aide au fret

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	et aux autres handicaps structurels	<p>Tous les dossiers dont l'éligibilité courait jusqu'au 31 mars 2020 ont été programmés. Leur certification se poursuit à ce jour, avec une nette progression par rapport aux années précédentes. Soit 64 dossiers pour un coût total de 23 M€. L'accent a été mis sur le rattrapage de la certification, ainsi, les agents instructeurs ont assuré la totalité de la certification des dossiers relevant des mesures 521 et 522 qui avaient été sous traitées au cabinet SIRIUS dont les missions ont été résiliées compte tenu de la moindre qualité du travail rendu.</p> <p>Mesure 5.3.1 Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels  Sur l'année 2020, 3 opérations ont été programmées pour un cout total global de 10,8 M€ et un cout FEDER de 5,9 M€.</p> <p>Sur ces trois opérations, il y a deux opérations qui concernent le confortement parasismique de deux écoles situées dans les communes de DUCOS et d'AJOUPA BOUILLON. L'autre concerne les travaux de protection de la plaine de Rivière Salée.</p> <p>Sur ladite période, le nombre de personnes bénéficiant de mesure de protection contre le risque est de 116 649 personnes.  (DUCOS : 312 / AJOUPA BOUILLON : 170 / CTM plaine de Rivière Salée : 116 167).</p> <p>N'oublions pas que l'année 2020 est caractérisée par la pandémie de COVID et une longue période de confinement induisant un fort ralentissement dans la réalisation des opérations  Ainsi, sur cette année la remontée globale des dépenses sur cette mesure fut de 18,5 M€ en coût total.</p>
6	Préservation et valorisation de l'environnement	<p>Le dossier emblématique de l'axe est le Complexe Environnemental du Petit Galion au Robert.</p> <p>Mesure 6.1 : « Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées »  Cette mesure n'a connu aucune programmation en 2020</p> <p>Mesure 6.2 : « Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable » et Mesure 6.3 « Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées »  6 dossiers ont été sélectionnés sur ces mesures pour un coût total de 8.2M€</p> <p>Mesure 6.4 « Valorisation du patrimoine naturel  4 dossiers ont sélectionnés pour un montant total de 477 k€.</p> <p>Mesure 6.4.1 Valoriser les patrimoines culturels  Pour l'année 2020, deux opérations ont été programmées, il s'agit de deux églises, édifice culturel, historique et monumental inscrit au regard de la loi sur les monuments historiques. Le cout total</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>programmé est de 4,5 M€ et un montant FEDER de 2,9 M€. Le montant global certifié sur l'année est de 1,6 M€ et le montant FEDER est de 806 k€.</p>
7	Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité	<p>SM 7.1 : Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais</p> <p>SM 7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport Le réseau routier en Martinique est en situation de saturation. L'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la complétude des connexions multimodales, l'équipement et l'extension du réseau TCSP</li> <li>- Soutenir les initiatives engagées pour assurer le transfert vers des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les personnes.</li> </ul> <p>Deux dossiers de la Collectivité Territoriale de Martinique ont été programmés en 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes des extensions du système de TCSP vers Trinité, Sainte-Luce et Schoelcher pour un cout total de 1,5 M€ (859 k€ de FEDER)</li> <li>- Extension du TCSP de Martinique vers le Nord Atlantique - Insertion des voies TCSP au droit du Giratoire de Mangot Vulcin au Lamentin (RN1-RD3) pour un cout total de 30,5 M€</li> </ul>
8 (1)	Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs	<p>FSE</p> <p>Le taux de programmation de cet axe est de 43 % de la maquette financière. 24 dossiers sont programmés pour un volume global de 18,6 M€ dont 12,2 M€ de FSE. En 2020, 4 opérations ont été programmées pour un coût total de 1,9 M€ et 2,4 M€ de coût éligibles ont été validés sur des opérations réalisées en 2019. Les activités de formation sont le secteur le plus impacté par la crise sanitaire. La mise en place de protocole sanitaire pour permettre la continuité de l'activité n'a pas le succès souhaité.</p> <p>873 chômeurs, y compris chômeurs de longue durée (482 de moins de 25 ans) ont participé à ces formations. 6 mois après la fin de ces formations, c'est près de 222 participants défavorisés qui exercent un emploi.</p>



ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>IEJ</p> <p>Le taux de programmation de cet axe est de 66% de la maquette financière.</p> <p>Une opération est programmée sur cette mesure. Il s'agit du projet Atout Inclusion pour un coût total de 6,6 M€ qui vise l'accompagnement renforcé de 400 jeunes très éloignés du marché de l'emploi.</p> <p>Sur les 343 participants, 41 inactifs se sont engagés dans une recherche d'emploi au terme de sa participation, 46 suivent un enseignement ou une formation et 4 ont trouvé un emploi.</p> <p>Un second volet du projet Atout Inclusion au bénéfice de nouveaux jeunes NEET's sera prochainement déposé pour un cout total de 3,5 M€ et une sollicitation FSE/ IEJ de 2,6M€</p>
8 (2)	Développement endogène des territoires	<p>Sur l'année 2020, 4 opérations ont été programmées, pour un cout total global de 21 M€ et FEDER de 10 M€.</p> <p>Aucunes de ces opérations n'entrent dans la réalisation des EAT, mais s'intègrent dans la réalisation et l'amélioration des espaces d'attractivité territoriale dans le Nord de la Martinique, pour deux opérations financièrement importantes soit 13,9 M€ en cout total.</p> <p>Sur cette année, 1,1 M€ ont été certifiés en cout total et 723 k€ en FEDER.</p>
9	Attractivité et inclusion dans les territoires	<p>Mesure 9.1 Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée</p> <p>Sur l'année 2020, 1 dossier a été programmé pour un montant en cout total de 1,1 M€ et FEDER de 695 k€.</p> <p>En termes de remontée de dépenses en cout total 1,1 M€ et en FEDER 551 k€.</p> <p>La capacité d'accueil en nombre de lits augmente de 11 lits et la superficie d'accueil augmente de 712,13 m2</p> <p>Mesure 9.2 Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée</p> <p>Sur l'année 2020, 4 opérations ont été programmées pour un montant global de 7,8M€ et en FEDER 3,9€. En remontées de dépenses sur l'année, en cout total, c'est 2 M€ qui ont été comptabilisé et en FEDER, 849 k€.</p>

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	50,00			46,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Moins développées	50,00			46,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	6,00			2,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Moins développées	6,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	45,00			45,00			1,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	46,00			45,00			1,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	2,00			2,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	9,00			2,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.1 - Augmenter le nombre et la qualité des projets innovants relevant notamment du transfert de technologie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	entreprises	Moins développées	10,00		72,00			La cellule partenariale chargée de suivre cet indicateur n'est pas opérationnelle. Un processus a débuté en 2017 pour la créer. Les valeurs 2016 et 2015 sont les nombres de projets accompagnés par la Technopole de la CACEM

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes							40,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS01	Nombre d'entreprises innovantes	54,00			

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 10(1) / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					16,00	10,00	6,00					2,00	5,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					29,00	12,00	17,00					0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					484,00	227,00	257,00					7,00	25,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	3 500,00		410,00	178,00	232,00	0,12				7,00	25,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					309,00	130,00	179,00					2,00	4,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					241,00	87,00	154,00					0,00	11,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					231,00	89,00	142,00					1,00	2,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					165,00	57,00	108,00					1,00	2,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					32,00	17,00	15,00					2,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					97,00	28,00	69,00					0,00	3,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	3,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	1,00	2,00	6,00	5,00	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	57,00	35,00	60,00	22,00	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	8,00	10,00	60,00	22,00	78,00	137,00	25,00	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	15,00	15,00	55,00	71,00	17,00	40,00	41,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	16,00	4,00	36,00	45,00	17,00	59,00	18,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	34,00	16,00	0,00	45,00	54,00	79,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	17,00	49,00	67,00	7,00	20,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	4,00	2,00	1,00	1,00	0,00	2,00	10,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	7,00	10,00	0,00	14,00	21,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 10(1) / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	3 766,00	0,00	0,00	1 159,00	467,00	692,00	0,31			67,00	28,00	39,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				729,00	313,00	416,00				44,00	17,00	27,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				289,00	151,00	138,00				215,00	124,00	91,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				66,00	20,00	46,00				12,00	7,00	5,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				508,00	191,00	317,00				86,00	36,00	50,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				513,00	292,00	221,00				279,00	161,00	118,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				189,00	81,00	108,00				11,00	5,00	6,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				92,00	32,00	60,00				3,00	2,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				348,00	167,00	181,00				49,00	24,00	25,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				937,00	397,00	540,00				201,00	115,00	86,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				607,00	231,00	376,00				112,00	46,00	66,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				191,00	39,00	152,00				12,00	10,00	2,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				38,00	13,00	25,00				14,00	5,00	9,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				567,00	177,00	390,00				38,00	11,00	27,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				12,00	5,00	7,00				8,00	4,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				733,00	291,00	442,00				95,00	52,00	43,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 959,00						368,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	21,00	5,00	16,00	374,00	174,00	200,00	168,00	79,00	89,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	12,00	2,00	10,00	275,00	133,00	142,00	88,00	44,00	44,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	10,00	4,00	6,00	22,00	6,00	16,00	21,00	8,00	13,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	2,00	1,00	1,00	17,00	1,00	16,00	18,00	5,00	13,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	80,00	39,00	41,00	113,00	43,00	70,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	17,00	6,00	11,00	65,00	40,00	25,00	52,00	35,00	17,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	48,00	15,00	33,00	36,00	11,00	25,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	36,00	10,00	26,00	15,00	6,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	1,00	0,00	1,00	134,00	66,00	68,00	45,00	27,00	18,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	2,00	1,00	1,00	213,00	98,00	115,00	161,00	72,00	89,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	27,00	7,00	20,00	117,00	52,00	65,00	70,00	28,00	42,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	57,00	8,00	49,00	46,00	5,00	41,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	1,00	0,00	1,00	8,00	2,00	6,00	5,00	4,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	7,00	0,00	7,00	187,00	71,00	116,00	106,00	34,00	72,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	10,00	1,00	9,00	221,00	92,00	129,00	114,00	46,00	68,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		31,00			479,00			302,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	473,00	167,00	306,00	56,00	14,00	42,00	0,00	0,00	0,00



CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	299,00	116,00	183,00	11,00	1,00	10,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	21,00	9,00	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	17,00	6,00	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	104,00	28,00	76,00	125,00	45,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	84,00	42,00	42,00	16,00	8,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	61,00	35,00	26,00	33,00	15,00	18,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	33,00	13,00	20,00	5,00	1,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	85,00	43,00	42,00	34,00	7,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	332,00	99,00	233,00	28,00	12,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	162,00	58,00	104,00	119,00	40,00	79,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	76,00	16,00	60,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	8,00	2,00	6,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	220,00	59,00	161,00	9,00	2,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	250,00	85,00	165,00	43,00	15,00	28,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		598,00			181,00			0,00		

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 10(1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10(2) / 10a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			5 511,00			Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens. en 2020 du fait de la crise sanitaire le nombre de stagiaires au RSMA a été divisé par 2.
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	Moins développées	9 000,00			9 000,00			Cette indicateur ne mesure pas directement la réalisation. En effet l'objectif à 2023 est un cumul du nombre de jeunes formés dans les structures du RSMA durant la période 2014-2020. Cela explique pourquoi sans réalisation financière, il y a une valeur. La réalisation se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil des jeunes, cet indicateur sera modifié en ce sens.
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00			Il n'y a aucune programmation.
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	nombre de jeunes	Moins développées	675,00			0,00			Il n'y a aucune programmation.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	5 177,00			4 360,00			3 533,00	2 471,00	1 067,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	9 000,00			9 000,00			9 000,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	2 621,00	1 861,00	765,00	1 672,00	630,00	258,00	789,00	576,00	213,00
S	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS41	Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une formation à l'Ecole de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	10.1 - Améliorer l'emploi chez les jeunes qui en sont les plus éloignés par des équipements visant leur insertion professionnelle

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	%	Moins développées	50,00	2012	51,00			Donnée non disponible en 2018; cette valeur est extraite d'un rapport de l'INSEE 36 % des personnes actives âgées de 15 à 29 ans sont au chômage, elles représentent 8 100 personnes.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	36,00		41,00		38,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS38	Taux d'activité des jeunes de 15-24 ans	50,00		50,00	

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 11 / 11i**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

### Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées	(mois)			8,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS42	Délai de traitement des dossiers	Moins développées													

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 11 / 11i

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	150,00	0,00	0,00	38,00			0,25			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00					0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00					0,00
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			38,00					0,00
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00					0,00
	Total général des participants		0,00			0,00					0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00				0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00				0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00				0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00				0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00		

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
Priorité d'investissement	11i - Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics au niveau national, régional et local dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 11

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 14 / 8v**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	Nombre (Nombre)	CO05 personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Nombre	4 500,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CVR3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux nouvelles conditions de travail	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 14 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 14

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	EUR	9 600 000,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00		

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 14 / 9iv**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Moins développées	Nombre (Entités)	CO22 nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Nombre	4,00			0,00			0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00			0,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00				0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
CV33	Entités soutenues dans la lutte contre la pandémie de COVID-19	Moins développées	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00			0,00										

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 14 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00				0,00	
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00	

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 14

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	EUR	4 900 000,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Moins développées	0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			0,00			En 2020: La phase de déploiement des prises n'a pas encore débutée
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Moins développées	103 000,00			90 151,00			En 2020: La phase de déploiement des prises n'a pas encore débutée

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	90 151,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.1 - Assurer l'équité numérique du territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	%	Moins développées	0,00	2013	90,00			Les données de 2016 sont du deuxième trimestre 2016, le nombre de foyers augmente, les opérateurs privés ayant effectué des travaux dans les zones denses.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	49,90		49,90		49,90		49,90	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS02	Population couverte par un accès haut débit à 30 Mbits	42,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			5,00			
S	IS04	E-services nouveaux	téléservices	Moins développées	20,00			9,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux	3,00			1,00			0,00		
S	IS04	E-services nouveaux	7,00			3,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS04	E-services nouveaux				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS04	E-services nouveaux	1,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.2 - Augmenter l'offre de services numériques publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	téléservices	Moins développées	5,00	2014	20,00			Données non disponibles en 2015, 2016 et 2017. La donnée initiale est extraite d'une étude sur la filière numérique, la nouvelle étude sur la filière du numérique ne comporte pas cette donnée. Ce n'est pas une donnée annuelle.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	5,00		5,00		5,00		5,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS03	Augmentation de l'offre de téléservices publics dans les domaines de la santé, de l'administration, de la culture et de l'apprentissage	5,00		5,00	



Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00		0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00		42,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00		0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	120,00		1,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00		0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	120,00		30,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00		0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Moins développées	8 000 000,00		0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	12,00		0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00		0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00		0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00		0,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.1 - Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données pas encore disponibles
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine	%	Moins développées	57,00	2011	65,00			données pas encore disponibles, nécessite le lancement d'une étude

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises								
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises				
IS06	Taux de survie à 3 ans des entreprises implantées en ZAE localisée en zone urbaine				

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			405,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Moins développées	2 420,00			1 132,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			82,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Moins développées	500,00			135,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			0,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	1 800,00			682,00			Les outils financiers n'ont pas encore démarré.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			230,00			Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	120,00			240,00			Des opérations collectives touchent un grand nombre d'entreprises
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			0,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	35 000 000,00			0,00			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette de l'axe 3 n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		(hors subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	550 000,00			0,00			
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Moins développées	8 300 000,00			0,00			
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	EUR	Moins développées	8 300 000,00			0,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Moins développées	200,00			0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Moins développées	200,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	315,00			274,00		274,00	23,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	414,00			349,00		349,00	100,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	62,00			38,00		38,00	23,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	97,00			76,00		76,00	55,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		0,00	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	250,00			0,00		0,00	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			228,00		236,00	100,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			273,00		273,00	100,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	43 235 588,00			18 678 802,00			11 821 598,27		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	97 306 594,00			57 524 809,00			54 702 093,03		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			18 678 802,00			11 821 598,27		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			57 524 809,00			54 702 093,03		
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	30,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	31 549 533,92			140 108,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV21	Instruments financiers procurés aux PME pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.2 - Améliorer la compétitivité des entreprises martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de la production

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Moins développées	57,00	2011	60,00			données non disponible pour 2015, la dernière valeur date de 2011

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	0,00		0,00	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	2,20			4,28			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Moins développées	2,20			5,45			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			33 173,92			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	170 000,00			37 039,90			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,94			3,59			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	5,13			3,59			0,58		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 289,19			12 289,19			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	25 776,90			12 289,19			4 596,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,11			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmenter la part des Énergies Renouvelables dans le mix énergétique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	%	Moins développées	5,00	2012	10,00	23,30		Entre 2017 et 2019, le taux des énergies renouvelables dans la production électrique a augmenté de 18.3 points de pourcentage. C'est la plus forte augmentation depuis le développement des filières renouvelables sur le territoire martiniquais. Cette performance est essentiellement liée à la production électrique d'origine biomasse combustible d'origine renouvelable et du développement des filières éolienne et solaire photovoltaïque sur le territoire.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	24,20		10,90		5,90		6,25	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS07	Part des énergies renouvelables dans le mix	6,30		6,30	

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			0,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Moins développées	8 000,00			1 982,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	0,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Moins développées	0,00			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	200,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Moins développées	200,00			3 223,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 122,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		énergétique s'est amélioré									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.2 - Diminuer le poids de la facture énergétique pour les ménages défavorisés, et les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics	%	Moins développées	29,00	2010	38,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS08	Augmentation des économies d'énergie dans les logements à vocation sociale et les bâtiments publics				

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	Kbits/s/hb	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	400,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00		
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS10	Largeur de bande Internet internationale	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5.1 - Réduire les coûts d'accès à Internet

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs/mois	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	115,00	2013	30,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins					0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS09	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins			0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			237,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			240,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			115,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	250,00			180,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			35 945 580,78			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	13 000 000,00			57 680 809,00			Le taux d'intervention varie selon la nature des entreprises, la typologie des entreprises et la nature des projets présentés expliquent que la maquette n'est pas réalisé. En fin de programmation l'effet levier des FESI devrait être plus important.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	159,00			159,00			75,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	193,00			181,00			78,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	80,00			80,00			75,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	91,00			91,00			78,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	24 099 991,00			19 031 053,25			15 398 672,17		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	52 409 165,77			35 349 382,95			29 953 409,48		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	78,00			14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	78,00			14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	20 928 897,47			4 638 624,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	5.2 - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultrapériphérie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises	%	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	57,00	2011	60,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS05	Taux de survie à 3 ans des entreprises				

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			2 800,00			
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	Personnes	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10 000,00			13 088,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	2 800,00			2 800,00			0,00		
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu	11 380,00			3 730,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS12	Population bénéficiant de mesures de protection contre le risque soutenu				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.3 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels majeurs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	% habitants	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	10,00	2013	40,00			données non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte					0,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS11	Population bénéficiant de dispositifs de veille et d'alerte	0,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l’ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d’investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d’investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées	Tonne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	20 000,00			0,00			
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées	Tonne	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	20 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées	0,00			0,00			0,00		
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS52	Tonnage de sargasses collectées	0,00			0,00			0,00		
S	IS52	Tonnage de sargasses collectées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	5.5 - Diminuer la vulnérabilité du territoire face aux risques des algues sargasses

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
ISS2	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)	H2S	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	270,00	2018	135,00	98,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
ISS2	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)	0,00		0,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
ISS2	Indicateur de pollution atmosphérique (nbre de jours inférieurs à 1 ppm; moyenne sur 24h)	0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			Les travaux sont en cours
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	Moins développées	30 000,00			30 100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	30 100,00			30 100,00			100,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	30 100,00			30 100,00			30 100,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6a - Investir dans le secteur des déchets afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.1 - Diminuer la production de déchets et augmenter les quantités valorisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	Kg/hab./an	Moins développées	17,70	2011	24,00			Données non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS16	Déchets collectés sélectivement en vue de leur valorisation	0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6b**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		38 000,00			
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	Personnes	Moins développées	15 000,00		69 000,00			
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		6 450,00			
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Équivalents habitants	Moins développées	16 000,00		6 450,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		0,00		
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau	0,00			0,00		0,00		
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	0,00			0,00		0,00		
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	6 450,00			5 000,00		5 000,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO18	Alimentation en eau: population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO19	Traitement des eaux usées: Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.2 - Améliorer la continuité de la distribution de l'eau potable

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS18	Capacités de stockage	m3	Moins développées	162 752,00	2014	205 000,00	162 752,00		données non disponibles

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	162 752,00		162 752,00		162 752,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS18	Capacités de stockage	0,00		162 752,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6b - Investir dans le secteur de l'eau afin de remplir les obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et de répondre aux besoins recensés par les États membres en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations
Objectif spécifique	6.3 - Améliorer la qualité des eaux de baignade par une meilleure gestion des eaux usées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	zones	Moins développées	35,00	2014	40,00	44,00		.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité					47,00		41,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS19	Zones de baignade d'excellente qualité	43,00		41,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			22,68			
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	hectares	Moins développées	200,00			32,39			La mise en oeuvre de barrage pour la protection de l'échouage des sargasses permet de protéger des grandes surfaces côtières

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	5,00			0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	13,85			5,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00		
S	IS21	Superficie de sites naturels aménagés	0,00			0,00			0,00	0,00	

Axe prioritaire	6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.4 - Valoriser les patrimoines naturels et culturels par la protection, l'aménagement et la restauration des sites

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	sites naturels et culturels	Moins développées	1,00	2014	3,00	5,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	5,00				2,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS20	Nombre de sites naturels et culturels mis en valeur	0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			61,00			Le dossier de modernisation et d'extension des installations et des infrastructures aéroportuaires de la SAMAC présente un taux de réalisation de 55%. La défaillance du principal prestataire fait courir un risque de retard dans la réalisation des travaux.
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			100,00			
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Le dossier d'extension de la Pointe des Grives - Quai principal de l'infrastructure portuaire du Grand Port Maritime de la Martinique a été abandonné, il a fait l'objet d'une déprogrammation.
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	Taux de réalisation	Moins développées	100,00			0,00			Le dossier d'extension de la Pointe des Grives - Quai principal de l'infrastructure portuaire du Grand Port Maritime de la Martinique connaît un retard dans le démarrage des travaux suite à la prise en compte de nouvelles contraintes environnementales, il a été déprogrammé.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)	55,00			42,00			0,00		
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)	100,00			100,00			0,00		
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00			0,00			0,00		
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives	0,00			100,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS24	Terminal régional (Aéroport)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS24	Terminal régional (Aéroport)				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS25	Extension de la Pointe des Grives				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS25	Extension de la Pointe des Grives				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7b - Stimuler la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris des nœuds multimodaux
Objectif spécifique	7.1 - Augmenter le flux extérieur de personnes et de marchandises au départ et à l'arrivée du territoire martiniquais

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS22	Nombre de passagers accueillis	Passagers	Moins développées	1 640 000,00	2012	2 139 000,00	1 021 275,00		En 2020, 1 021 275 de passagers ont transité par l'aéroport de la Martinique contre deux millions en 2019. Cette chute du nombre de passagers est liée à la crise sanitaire du Covid-19 notamment en raison des différentes mesures de restrictions (fermetures de frontières, confinements, quarantaines et tests PCR). Au mois de décembre, le nombre de passagers s'est redressé par rapport à novembre (+210 %, soit 100 298 passagers),
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	Equivalent vingt pieds-EVP	Moins développées	15 000,00	2012	45 000,00	-13 882,00		es conteneurs ont pour leur part connu un sort un peu plus mystérieux. Avec 164 495 EVP, le trafic conteneurisé du port recule de 8%. Une diminution qui tient principalement aux flux des boîtes pleines. Elles perdent 13% à 103 464 EVP. Dans le même temps, les boîtes vides connaissent un regain avec une hausse de 4% à 61 031 EVP.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	2 046 360,00		1 895 314,00		1 947 000,00		1 865 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	30 000,00		31 000,00		20 000,00		10 000,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS22	Nombre de passagers accueillis	1 697 000,00		1 685 000,00	
IS23	Augmentation du transbordement sur Pointe des Grives	17 000,00		36 000,00	

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	km	Moins développées	22,00			0,00			
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	%	Moins développées	100,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00		
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00			0,00		
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00		
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS28	longueur des nouvelles routes construites ou modernisées (extensions TCSP)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS29	Réalisation des travaux des ports secondaires	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.2 - Augmenter le nombre d'utilisateurs de services collectifs et mutualisés à l'échelle du territoire (transport terrestre et maritime de personnes) afin de désengorger les voies de circulation terrestres et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)	voyages	Moins développées	800 000,00	2014	2 062 000,00			la mise en circulation du TCSP est effective au 13 août 2018

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)			352 901,00					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS26	Nombre de voyages réalisés sur une ligne de transport collectif et terrestre suite à la mise en fonctionnement du Transport Commun en Site Propre (TCSP)				



Axe prioritaire	7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3 - Augmenter le fret maritime intérieur afin de désengorger les voies de circulation et de diminuer l'impact environnemental du transport

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS27	Augmentation du fret maritime	tonnes	Moins développées	38 000,00		150 000,00			Les vracs solides sont en pleine croissance (+127.000 t soit 49%), singulièrement grâce à l'import de biomasse qui ne semble pas pour autant avoir atteint son plein régime...

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime	126 936,00		37 895,00		-16 118,00		-3 101,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS27	Augmentation du fret maritime	30 564,00		7 427,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						47,00	19,00	28,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						67,00	29,00	38,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						120,00	50,00	70,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						70,00	34,00	36,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	1 675,00			70,00	34,00	36,00	0,04			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						45,00	12,00	33,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						80,00	41,00	39,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						2,00	1,00	1,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						11,00	3,00	8,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	0,00	19,00	24,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	19,00	30,00	10,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	9,00	26,00	37,00	38,00	4,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	17,00	24,00	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	17,00	24,00	16,00	11,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	5,00	17,00	7,00	12,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	7,00	5,00	33,00	31,00	0,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	3,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées				741,00	327,00	414,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				204,00	119,00	85,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				103,00	41,00	62,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				99,00	39,00	60,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				6,00	2,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	5 743,00	2 757,00	2 986,00	766,00	332,00	434,00	0,13	0,12	0,15	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				239,00	136,00	103,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				522,00	195,00	327,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				77,00	28,00	49,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				11,00	3,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				11,00	5,00	6,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				148,00	34,00	114,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				14,00	2,00	12,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				406,00	177,00	229,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					850,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	260,00	105,00	155,00	96,00	54,00	42,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	5,00	3,00	2,00	37,00	20,00	17,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	24,00	9,00	15,00	71,00	30,00	41,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	24,00	9,00	15,00	71,00	30,00	41,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	263,00	107,00	156,00	149,00	76,00	73,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	94,00	35,00	59,00	49,00	32,00	17,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	169,00	69,00	100,00	107,00	50,00	57,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	15,00	4,00	11,00	10,00	2,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	5,00	2,00	3,00	2,00	1,00	1,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	6,00	4,00	2,00	2,00	0,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	72,00	12,00	60,00	21,00	4,00	17,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	1,00	10,00	0,00	10,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	154,00	59,00	95,00	73,00	38,00	35,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			284,00			167,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	385,00	168,00	217,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	162,00	96,00	66,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	8,00	2,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	6,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	Moins développées	354,00	149,00	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	96,00	69,00	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	246,00	76,00	170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	52,00	22,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	55,00	18,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	179,00	80,00	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		399,00						0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (FSE), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 8 (1) / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 859,50			197,00	86,00	111,00	0,07			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	903,00			72,00	28,00	44,00	0,08			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	508,69			60,00	23,00	37,00	0,12			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	714,88			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	225,75			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme						27,00	7,00	20,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation						23,00	8,00	15,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						22,00	8,00	14,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Nombre	602,00			1,00	0,00	1,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation						4,00	1,00	3,00				0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	86,00	111,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	28,00	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	stage au terme de leur participation	longue durée												
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	23,00	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme		0,00	0,00	7,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation		0,00	0,00	8,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	8,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014									
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel				Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					277,00	112,00	165,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					93,00	38,00	55,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					93,00	38,00	55,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					343,00	141,00	202,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					105,00	47,00	58,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					229,00	92,00	137,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					22,00	5,00	17,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					5,00	2,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					6,00	4,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					80,00	12,00	68,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					4,00	2,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					190,00	73,00	117,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					371,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	100,00	150,00	27,00	12,00	15,00	
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	22,00	8,00	14,00	71,00	30,00	41,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	22,00	8,00	14,00	71,00	30,00	41,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	254,00	103,00	151,00	89,00	38,00	51,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	82,00	33,00	49,00	23,00	14,00	9,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	162,00	65,00	97,00	67,00	27,00	40,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	14,00	4,00	10,00	8,00	1,00	7,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	5,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	70,00	11,00	59,00	10,00	1,00	9,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	150,00	57,00	93,00	40,00	16,00	24,00
	Total général des participants		0,00			272,00			99,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		participants	602,00			350,00	145,00	205,00	0,58			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		0,00	0,00	0,00	350,00	145,00	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme		0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 8 (1) / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées						6,00	1,00	5,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées						26,00	12,00	14,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées						377,00	163,00	214,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						233,00	95,00	138,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées						180,00	57,00	123,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						168,00	78,00	90,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 493,00			145,00	73,00	72,00	0,06			0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées						81,00	26,00	55,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						19,00	5,00	14,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées						67,00	35,00	32,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Moins développées	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Moins développées	1,00	0,00	6,00	5,00	3,00	4,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Moins développées	4,00	23,00	60,00	22,00	78,00	137,00	21,00	32,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	6,00	14,00	55,00	71,00	17,00	40,00	17,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Moins développées	0,00	15,00	36,00	45,00	17,00	59,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	6,00	21,00	34,00	16,00	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	1,00	3,00	34,00	16,00	18,00	25,00	20,00	28,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	25,00	51,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	8,00	1,00	1,00	2,00	0,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Moins développées	0,00	0,00	7,00	10,00	14,00	20,00	14,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

## Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	Nombre (emploi)	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	384,00			0,64			247,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	247,00	0,00	0,00	22,00				225,00	0,00	0,00	225,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
IS31	Emplois salariés générés par la création et/ou la pérennisation d'entreprises	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 8 (1) / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	2 493,00	0,00	0,00	395,00	181,00	214,00	0,16			0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées				363,00	166,00	197,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées				30,00	4,00	26,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées				127,00	55,00	72,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées				85,00	32,00	53,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées				28,00	15,00	13,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées				16,00	10,00	6,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées				62,00	28,00	34,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées				315,00	150,00	165,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées				160,00	56,00	104,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées				7,00	3,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées				15,00	7,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées				273,00	123,00	150,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées				189,00	80,00	109,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					554,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	69,00	29,00	40,00	30,00	1,00	29,00	87,00	42,00	45,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	61,00	24,00	37,00	24,00	1,00	23,00	87,00	42,00	45,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	8,00	2,00	6,00	22,00	2,00	20,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	5,00	3,00	2,00	48,00	24,00	24,00	15,00	10,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	44,00	14,00	30,00	15,00	2,00	13,00	8,00	4,00	4,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	4,00	1,00	3,00	4,00	2,00	2,00	6,00	4,00	2,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	4,00	3,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	8,00	3,00	5,00	6,00	1,00	5,00	4,00	2,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	41,00	18,00	23,00	65,00	17,00	48,00	79,00	45,00	34,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	33,00	13,00	20,00	29,00	9,00	20,00	19,00	5,00	14,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	2,00	1,00	1,00	4,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	5,00	0,00	5,00	32,00	3,00	29,00	64,00	35,00	29,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	27,00	10,00	17,00	28,00	6,00	22,00	45,00	18,00	27,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		82,00			100,00			102,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	209,00	109,00	100,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Moins développées	0,00	0,00	0,00	191,00	99,00	92,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Moins développées	0,00	0,00	0,00	59,00	18,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	18,00	12,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Moins développées	0,00	0,00	0,00	14,00	8,00	6,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Moins développées	0,00	0,00	0,00	11,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	44,00	22,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	130,00	70,00	60,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	79,00	29,00	50,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Moins développées	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Moins développées	0,00	0,00	0,00	8,00	5,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Moins développées	0,00	0,00	0,00	172,00	85,00	87,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Moins développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Moins développées	0,00	0,00	0,00	89,00	46,00	43,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Moins développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			270,00			0,00		

Axe prioritaire	8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 8 (1)

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes



Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 (2) / 8b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			100,00			Indicateur remplacé pas IS50
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	%	Moins développées	100,00			100,00			Indicateur remplacé pas IS50
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	Moins développées	10,00			0,00			
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	Moins développées	10,00			4,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	100,00			0,00			0,00		
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	100,00			0,00			0,00		
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	7,00			7,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS33	Réalisation des Espaces d'Aménagement Touristique (EAT) soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	8 (2) - Développement endogène des territoires
Priorité d'investissement	8b - Favoriser une croissance propice à l'emploi par le développement d'un potentiel endogène dans le cadre d'une stratégie territoriale concernant certaines régions, y compris la reconversion des régions industrielles en déclin ainsi que l'amélioration de l'accès aux ressources naturelles et culturelles spécifiques et de leur développement
Objectif spécifique	8(2)1 - Augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS32	Nombre de touristes accueillis	Touristes	Moins développées	600 000,00	2011	800 000,00			Données non disponibles pour 2015

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis					1 041 139,00		878 860,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS32	Nombre de touristes accueillis	789 456,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 9 / 9a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	4 500,00			712,00			La construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Joseph permettra d'avoir 4 428 m <sup>2</sup> de plus d'espace hébergement pour personnes âgées.
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	Moins développées	4 500,00			5 140,00			
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			3,00			Cet axe 9 est principalement dédié à des bénéficiaires publics il souffre d'aléas dans sa mise en œuvre : difficultés en ingénierie administrative et financières. Le retard de démarrage des démarches territoriales (ITI) a également été un facteur de sous performance.
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	Moins développées	5,00			6,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	100,00			100,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	4 228,00			4 428,00			4 428,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	2,00			2,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	4,00			3,00			2,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00			0,00		
S	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	0,00			0,00			0,00		
F	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00			0,00		
S	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.1 - Améliorer la prise en compte des personnes âgées par une offre d'équipements adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	Nombre de lits	Moins développées	1 227,00	2012	1 300,00			Données non disponibles pour 2014, 2016 et 2017

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées					0,00		0,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS34	Capacités d'accueil des structures collectives pour les personnes âgées	1 352,00		0,00	

Axe prioritaire	9 - Attractivité et inclusion dans les territoires
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	9.2 - Améliorer l'inclusion sociale par une offre d'équipements socio-culturels adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	nombre de places	Moins développées	3 208,00	2010	3 300,00			Données non disponible pour 2014 et 2015

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IS35	Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation	0,00		0,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 12**

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			255,00			C'est un indicateur annuel. En 2020, des échanges téléphoniques ont été mises en place pour les porteurs de projet. L'évaluation des besoins liés à la crise, mais aussi pour la mobilisation de REACT UE ont multiplié les réunions.
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	Réunion		290,00			255,00			C'est un indicateur annuel. En 2020, des échanges téléphoniques ont été mises en place pour les porteurs de projet. L'évaluation des besoins liés à la crise, mais aussi pour la mobilisation de REACT UE ont multiplié les réunions.
F	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			12,00			
S	IS44	Nombre de journées de formation	Journée		56,00			12,00			
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			15,00			
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	Agent		15,00			15,00			
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			40,00			
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	Agent		40,00			40,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	305,00			285,00			0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	305,00			285,00			290,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	12,00			12,00			0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	12,00			12,00			0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	15,00			15,00			0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	15,00			15,00			15,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	40,00			40,00			0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	40,00			40,00			40,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		opérations									

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS44	Nombre de journées de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes



Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 13**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		Réunion	290,00			319,00			1,10			63,00		
IS44	Nombre de journées de formation		Journée	56,00			42,00	4,00	6,00	0,75			9,00		
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		Agent	15,00			30,00	6,00	4,00	2,00			5,00		
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		Agent	40,00			42,00	4,00	24,00	1,05			7,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation		52,00			60,00			49,00			45,00			50,00		
IS44	Nombre de journées de formation		9,00			9,00			5,00			5,00	2,00	3,00	5,00	2,00	3,00
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme		5,00			5,00	3,00	2,00	5,00	3,00	2,00	5,00			5,00		
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations		7,00			7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00	7,00	1,00	6,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
IS43	Nombre de réunions d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation				
IS44	Nombre de journées de formation				
IS45	Nombre d'agents assurant le pilotage, l'animation et le suivi du programme				
IS46	Nombre d'agents chargés de l'instruction, du contrôle de service fait et du suivi des opérations				

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	46,00					
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	4 158 684,03					
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 159,00	467,00	692,00	67,00	28,00	39,00
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	20 071 087,87					
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	13 886 532,06					
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	5 511,00					
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	38,00			0,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	615 892,42					
14	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00					
14	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Moins développées	0,00			0,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00					
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	9 954 964,43					
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées	1,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	405,00					
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	102 219 913,34					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	4,28					
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	49 522 110,86					
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	237,00					
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	123 447 765,52					
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	55 492 346,05					
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	30 100,00					
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 280 981,93					
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	61,00					
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	851,00	364,00	487,00	0,00	0,00	0,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 552 481,35					
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ	Moins développées	3 822 153,11					
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ	Moins développées	350,00	145,00	205,00	0,00	0,00	0,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	4 153 739,82					
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées	7,00					
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	8 630 452,15					
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	60,00					
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	712,00					
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	3,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	46,00	45,00	1,00	
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	2 089 645,00	673 309,40	138 716,00	
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 092,00	1 071,00	697,00	
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	14 657 588,00	9 030 679,56	4 367 723,00	
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	13 886 532,00	12 179 866,90	11 590 050,00	
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment deu Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	5 177,00	4 360,00	3 533,00	
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	38,00	38,00	0,00	
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
14	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
14	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 199 271,00	1 454 128,63	0,00	
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées	1,00	1,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	315,00	274,00	23,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	76 122 268,00	50 635 181,07	15 079 743,00	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	3,94	0,59	0,00	
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	17 316 539,00	16 373 114,83	0,00	
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	149,00	139,00	75,00	
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	90 715 197,00	47 690 762,12	20 287 824,00	
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	47 646 841,00	38 345 524,93	24 487 250,00	
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	15 060,00	15 060,00	0,00	
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	34 787 717,00	26 796 051,50	0,00	
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	55,00	42,00	0,00	
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	851,00	807,00	529,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	6 171 302,00	4 753 940,86	2 911 152,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		1 914 305,00	2 410 680,71	916 107,00	
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		350,00	350,00	0,00	
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	2 737 099,00	1 034 483,03	132 430,00	
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées	7,00	4,00	0,00	
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 525 760,00	4 506 280,65	268 343,00	
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10,00	10,00	0,00	
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100,00	100,00	0,00	
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2,00	2,00	1,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total	Observations
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées				
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	529,00	56,00	0,00	
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées				
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
14	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
14	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Moins développées	0,00	0,00	0,00	
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées				
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées				
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées				
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées				
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population				
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créés hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées				
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées				
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	372,00	18,00	0,00	
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ					
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		0,00	0,00	0,00	
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées				
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées				
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées				
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées				
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées				

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Moins développées	7			50,00		
1	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	5 000 000,00			18 754 000,00		
10(1)	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Moins développées	1 000			3 766,00		
10(1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 355 497,00			51 325 718,00		
10(2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	6 329 475,00			22 500 000,00		
10(2)	O	IS40	Nombre de jeunes bénéficiant d'une formation par le Régiment de Service Militaire Adapté	Participants	FEDER	Moins développées	4 000			9 000,00		
11	O	CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Number	FSE	Moins développées	75			150,00		
11	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	963 422,00			5 155 150,00		
14	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées				14 500 000,00		
14	O	CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	EUR	FSE	Moins développées				14 500 000,00		
2	O	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Households	FEDER	Moins développées	0			103 000,00		
2	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 242 289			116 651 828,00		
2	I	E02	nombre de marchés notifiés	marché	FEDER	Moins développées	1					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Moins développées	150			770,00		
3	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	56 429 385,00			219 000 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Moins développées	0,5			2,20		
4	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	15 600 000			79 504 064,00		
5	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	100			250,00		
5	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	51 000 000			218 542 408,00		
6	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	38 400 360,00			119 350 000,00		
6	O	IS17	Capacités d'accueil de déchets créées hors enfouissement	Tonnes	FEDER	Moins développées	10000			30 000,00		
7	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	20 000 000,00			126 108 000,00		
7	O	IS24	Terminal régional (Aéroport)	Taux de réalisation	FEDER	Moins développées	45,00			100,00		
8 (1)	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Moins développées	2 000	960	1040	5 743,00	2 757,00	2 986,00
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FSE	Moins développées	8 837 972,00			28 348 109,00		
8 (1)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	IEJ		1 143 156,00			10 031 055,00		
8 (1)	O	IS30	Participants qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusque son terme	participants	IEJ		400	185	215	602,00	281,00	321,00
8 (2)	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	1 437 819			29 817 588,00		
8 (2)	O	IS50	Nombre de projets de valorisation du potentiel touristique soutenus	projets	FEDER	Moins développées	4			10,00		
9	F	IF01	Montant total des dépenses certifiées de l'axe	euros	FEDER	Moins développées	12 236 250,00			40 824 750,00		
9	I	E1	Taux d'avancement des travaux des projets soutenus	%	FEDER	Moins développées	10			100,00		
9	O	IS36	Superficie des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	m2	FEDER	Moins développées	100% des projets soutenus à ce stade ont démarré leurs travaux			4 500,00		
9	O	IS37	Nombre de projets sportifs et culturels soutenus	projets	FEDER	Moins développées	2			5,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Moins développées	Total	18 754 000,00	55,00%	24 307 351,95	129,61%	20 373 393,28	4 158 684,03	22,17%	29
10(1)	FSE	Moins développées	Total	51 325 718,00	66,75%	46 480 376,70	90,56%	45 349 808,60	20 071 087,87	39,11%	44
10(2)	FEDER	Moins développées	Total	15 935 000,00	50,20%	14 629 510,23	91,81%	14 629 510,23	13 886 532,06	87,14%	3
11	FSE	Moins développées	Total	5 155 150,00	72,73%	6 466 303,51	125,43%	6 466 303,51	615 892,42	11,95%	4
14	FSE	Moins développées	Total	14 500 000,00	68,97%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Moins développées	Total	116 651 828,00	33,43%	113 457 178,36	97,26%	112 973 032,36	9 954 964,43	8,53%	9
3	FEDER	Moins développées	Total	219 000 000,00	47,35%	259 533 731,41	118,51%	150 072 942,15	102 219 913,34	46,68%	146
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Moins développées	Total	79 504 064,00	50,86%	110 853 590,37	139,43%	76 678 557,51	49 522 110,86	62,29%	21
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	Total	218 542 408,00	42,62%	193 625 623,56	88,60%	137 426 103,70	123 447 765,52	56,49%	387
6	FEDER	Moins développées	Total	119 350 000,00	45,75%	88 076 753,35	73,80%	86 217 467,03	55 492 346,05	46,50%	27
7	FEDER	Moins développées	Total	126 108 000,00	34,89%	147 653 565,00	117,09%	110 795 565,00	38 280 981,93	30,36%	5
8 (1)	FSE	Moins développées	Total	33 533 493,00	55,20%	18 597 742,65	55,46%	18 019 877,36	8 552 481,35	25,50%	25
8 (1)	IEJ		Total	10 031 055,00	75,39%	6 663 390,00	66,43%	6 663 390,00	3 822 153,11	38,10%	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	Total	29 817 588,00	54,09%	35 851 294,94	120,24%	35 814 681,60	4 153 739,82	13,93%	14
9	FEDER	Moins développées	Total	40 826 814,00	44,14%	33 630 659,45	82,37%	27 667 607,75	8 630 452,15	21,14%	10
12	FEDER	Moins développées	Total	23 509 114,00	75,54%	20 741 345,90	88,23%	20 684 690,43	10 570 281,44	44,96%	3
13	FSE	Moins développées	Total	3 938 478,00	77,15%	3 307 580,29	83,98%	3 307 580,29	2 120 944,69	53,85%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Moins développées</b>		<b>789 456 408,00</b>	<b>44,58%</b>	<b>848 734 980,96</b>	<b>107,51%</b>	<b>655 907 447,34</b>	<b>296 870 006,11</b>	<b>37,60%</b>	<b>267</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population</b>		<b>218 542 408,00</b>	<b>42,62%</b>	<b>193 625 623,56</b>	<b>88,60%</b>	<b>137 426 103,70</b>	<b>123 447 765,52</b>	<b>56,49%</b>	<b>387</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Moins développées</b>		<b>108 452 839,00</b>	<b>64,14%</b>	<b>74 852 003,15</b>	<b>69,02%</b>	<b>73 143 569,76</b>	<b>31 360 406,33</b>	<b>28,92%</b>	<b>75</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>10 031 055,00</b>	<b>75,39%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>66,43%</b>	<b>6 663 390,00</b>	<b>3 822 153,11</b>	<b>38,10%</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>				<b>1 126 482 710,00</b>	<b>46,36%</b>	<b>1 123 875 997,67</b>	<b>99,77%</b>	<b>873 140 510,80</b>	<b>455 500 331,07</b>	<b>40,44%</b>	<b>730</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Moins développées	064	01	07	07	01		24	FR92	24 307 351,95	20 373 393,28	4 158 684,03	29
2	FEDER	Moins développées	047	01	01	06	02		13	FR92	108 351 829,00	108 351 829,00	7 981 026,05	1
2	FEDER	Moins développées	048	01	01	06	02		13	FR92	2 900 529,36	2 900 529,36	1 240 771,41	3
2	FEDER	Moins développées	078	01	01	06	02		13	FR92	694 087,00	694 087,00	633 602,72	1
2	FEDER	Moins développées	080	01	01	06	02		13	FR92	434 854,00	434 854,00	99 564,25	3
2	FEDER	Moins développées	081	01	01	06	02		13	FR92	1 075 879,00	591 733,00		1
3	FEDER	Moins développées	001	01	07	07	03		07	FR92	142 997 759,81	72 375 222,49	86 617 445,56	81
3	FEDER	Moins développées	001	03	07	07	03		16	FR92	25 380 000,00	22 980 000,00	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	001	04	07	07	03		16	FR92	7 810 000,00	7 660 000,00	0,00	3
3	FEDER	Moins développées	004	01	07	07	03		13	FR92	5 637 367,98	2 776 668,38	814 607,61	14
3	FEDER	Moins développées	067	01	07	07	03		24	FR92	4 997 812,57	4 997 812,57	0,00	1
3	FEDER	Moins développées	074	01	07	07	03		15	FR92	72 710 791,05	39 283 238,71	14 787 860,17	46
3	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	001	01	07	07	03		07	FR92	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	Moins développées	010	01	07	07	04		10	FR92	66 509 173,14	33 671 840,28	44 097 658,72	13
4	FEDER	Moins développées	013	01	07	07	04		10	FR92	44 344 417,23	43 006 717,23	5 424 452,14	8
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	088	01	07	07	05		22	FR92	98 805 966,90	97 841 140,51	63 604 065,72	10
5	FEDER	Ultrapériphériques ou septentrionales à faible densité de population	099	01	07	07	03		07	FR92	94 819 656,66	39 584 963,19	59 843 699,80	377
6	FEDER	Moins développées	018	01	07	07	06		11	FR92	43 532 396,06	43 532 396,06	38 297 509,45	1
6	FEDER	Moins développées	019	01	07	07	06		11	FR92	3 809 802,61	2 407 836,84	2 047 387,63	2
6	FEDER	Moins développées	021	01	07	07	06		11	FR92	5 015 932,00	4 878 332,00	438 160,93	4
6	FEDER	Moins développées	022	01	07	07	06		11	FR92	12 132 851,65	12 132 851,65	6 594 664,88	4
6	FEDER	Moins développées	085	01	07	07	06		22	FR92	7 484 567,93	7 399 497,38	3 292 373,29	9
6	FEDER	Moins développées	092	01	07	07	06		15	FR92	16 101 203,10	15 866 553,10	4 822 249,87	7
7	FEDER	Moins développées	038	01	01	06	07		12	FR92	63 158 000,00	26 300 000,00	38 280 981,93	1
7	FEDER	Moins développées	040	01	01	06	07		12	FR92	52 488 065,00	52 488 065,00		2
7	FEDER	Moins développées	043	01	01	06	07		12	FR92	32 007 500,00	32 007 500,00		2
8 (1)	FSE	Moins développées	103	01	07	07		01, 03, 07, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	11 332 388,83	11 209 334,06	5 603 578,44	6
8 (1)	FSE	Moins développées	104	01	07	07		01, 03, 07, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	7 265 353,82	6 810 543,30	2 948 902,91	19
8 (1)	IEJ		103	01	07	07			21	FR92	6 663 390,00	6 663 390,00	3 822 153,11	1
8 (2)	FEDER	Moins développées	094	01	07	07	08		15	FR92	35 851 294,94	35 814 681,60	4 153 739,82	14
9	FEDER	Moins développées	053	01	07	07	09		20	FR92	14 498 018,36	8 795 429,58	2 743 734,37	2
9	FEDER	Moins développées	055	01	07	07	09		21	FR920	14 235 683,18	14 056 203,38	5 578 804,44	6
9	FEDER	Moins développées	095	01	07	07	09		21	FR92	4 896 957,91	4 815 974,79	307 913,34	2
10(1)	FSE	Moins développées	117	01	07	07		01, 03, 07, 08, 08, 08, 08, 08	24	FR92	46 480 376,70	45 349 808,60	20 071 087,87	44
10(2)	FEDER	Moins développées	050	01	07	07	10		19	FR92	14 629 510,23	14 629 510,23	13 886 532,06	3
11	FSE	Moins développées	119	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR92	6 466 303,51	6 466 303,51	615 892,42	4
14	FSE	Moins développées	106	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	19	FR92	0,00	0,00	0,00	0

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
12	FEDER	Moins développées	121	01	07	07			18	FR92	20 741 345,90	20 684 690,43	10 570 281,44	3
13	FSE	Moins développées	121	01	07	07		08, 08, 08, 08, 08, 08, 08, 08	18	FR92	3 307 580,29	3 307 580,29	2 120 944,69	2



**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	10(1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	10(2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	11	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	12	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	13	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	14	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	7	0,00		0,00	

coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	8 (1)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8 (2)	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	9	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
8 (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'évaluation vise à démontrer l'impact de la politique mise en œuvre des programmes.

Dans la génération de programmes 2014-2020, la Commission européenne a affirmé deux principes, à la fois stratégiques et méthodologiques : la concentration thématique et le **renforcement de la logique de résultats**.

Ces principes conduisent à focaliser l'attention sur la logique d'intervention du programme, qui doit garantir la mobilisation d'une masse financière critique sur les objectifs thématiques (OT) retenus et **afficher clairement les résultats attendus du programme**.

Aussi, la réussite des programmes 2014-2020 a été, en 2019, et sera directement analysée à l'aune des réalisations et résultats obtenus en 2025. Dans ce cadre, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations d'impact représentent une part fondamentale du cycle de programmation.

Conformément à la décision prise au CREPI n°2, l'évaluation E18 sur la mise en œuvre des fonds devait lancée fin 2019, les procédures administratives avant publication des marchés ayant débutées 2018, ont nécessité d'être revu pour répondre aux nouvelles exigences de la commande publique.

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été suspendue suite à la crise sanitaire. Cependant pour tenir compte du calendrier contraint d'élaboration du PO 2021-2027, les travaux d'évaluation de la S3 (condition favorisante) ont démarré en septembre. Les travaux d'évaluation de la mise en œuvre des fonds devraient reprendre en janvier.

La mise à jour de l'évaluation ex ante des instruments financiers sera réalisée en interne dans le cadre d'un échange partenarial avec les acteurs locaux du secteur de la finance.

Le résultat de ces deux évaluations seront soumis au CSI courant premier semestre 2021.

Le marché sur la mise en œuvre des fonds comportera plusieurs lots permettant de réaliser les évaluations :

- E19 Etude sur la qualité des indicateurs,
- E21 Evaluation des mesures de la programmation 2014-2020 insuffisamment mobilisés en vue d'une révision à mi-parcours,
- E22 Evaluation de la connaissance du programme par les bénéficiaires,
- E23 Evaluation de la clarté du circuit de programmation et délais observés,
- E24 Evaluation de l'adéquation de ressources humaines allouées à la gestion du PDR.

Les résultats des études seront disponibles et présentés au CSI du mois de décembre 2021.

L'étude d'évaluation de la mise en œuvre des fonds couvre l'ensemble de fonds mise en œuvre sur la Martinique : FEDER-FSE/IEJ, FSE Etat, FEADER, FEAMP.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------



## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Collectivité Territoriale de Martinique par délibération n° 17-244-1 du 26 juin 2017 a validé la modification « Action Pluriactivité Poly-compétence Immersion » (APPI) en projet « ATOUT INCLUSION », lequel s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » (IEJ) portée par le Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020. La durée de ce dispositif est de 11 mois à compter de décembre 2017. Un avenant est venu prolonger la durée de ce dispositif qui a été clôturée le 30 juin 2019 suite à l'intégration des jeunes sortants nécessitant un accompagnement consolidé dans une dernière action permettant la prise en charge des obstacles figurant sur leur livret individuel conventionné avec le POLE EMPLOI.

### • **Objectif du dispositif**

L'objectif du dispositif « atout inclusion » visait l'accompagner individuellement 400 jeunes, âgés de 18 à 24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études et ni en formation, afin qu'ils puissent acquérir des compétences sociales et professionnelles permettant de favoriser l'accès à l'emploi à la formation ou au retour aux études.

Le dispositif s'articule autour de trois phases :

Une première phase de préparation en centre. Trois centres ont reçu les jeunes à cet effet. AECD, AGE, GRETA.

Une seconde phase d'immersions en entreprise et d'une rémunération.

Une troisième phase d'évaluation.

Il convient de préciser que la rémunération attribuée pour les jeunes bénéficiaires de ce dispositif était fixée de 310 à 339 €.

### • **Bilan**

L'objectif du dispositif « atout inclusion » visait l'accompagner individuellement 400 jeunes, âgés de 18 à 24 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en études et ni en formation, afin qu'ils puissent acquérir des compétences sociales et professionnelles permettant de favoriser l'accès à l'emploi à la formation ou au retour aux études.

### **Nombres de jeunes reçus**

Les trois organismes en charge des bénéficiaires de ce dispositif ont reçu 361 jeunes issus de l'ensemble

du territoire pour un effectif de 407 intégrés au départ.

### **Répartition par sexe**

Quel que soit l'organisme, les femmes représentent la majorité des jeunes qui ont intégré ce dispositif soit 59% de l'effectif contre 41% pour les hommes.

### **Répartition par âge**

Un seul organisme, AECD, dresse un tableau de répartition par âge. Cependant, il ressort des données fournies par les autres organismes, que l'âge moyen des stagiaires est de 24 ans.

### **Répartition par niveau de formation et par diplômes**

Il n'y a pas de similitude dans la répartition des niveaux d'étude chez les différents partenaires en effet pour le GRETA, 70% des stagiaires disposent d'un diplôme et 37 champs professionnels sont représentés alors que le niveau moyen de formation global des stagiaires est V et que les « stagiaires bacheliers représentent 22% de l'effectif total pour AGES.

### **Mise en oeuvre**

Au cours de la phase d'immersion les trois organismes ont organisé un séjour linguistique :

Le GRETA un séjour à Barbade du 10 au 17 novembre 2018

AGES un séjour à la DOMINIQUE du 26 décembre au 27 décembre 2018

AECD un séjour à Sainte – Lucie. Les dates ne sont pas communiquées

Le programme compte 75 sorties positives, 2 exclusions et 59 abandons

La CTM s'est vue attribuée le Prix de l'Innovation sociale en 2018 au regard de la pertinence du dispositif. Encouragée par les impacts positifs des actions conduites en direction de ce public fragile, la CTM entend la reconduire en 2020 au bénéfice de nouveaux jeunes NEET's

La CTM a donc fait le choix de déployer une nouvelle opération ATOUT INCLUSION 2 avec pour objectif d'accompagner 320 NEETS des 4 circonscriptions (Nord, Centre, Sud, Centre Atlantique) à raison de 80 jeunes par circonscription. Le coût total de l'opération est de 3 555 684.54€ soit un coût/participant de 11 111.52€

Les points clés de cette opérations:

- **OBJECTIFS STRATEGIQUES** : Propulser vers l'accès ou le retour à l'emploi durable des participants par la formation-action (alternance centre/entreprise immersion) visant le développement des savoir-faire et savoir-être répondant aux besoins immédiats des entreprises.
- **CONTENU** :
  - **Bilan de compétences et: valorisation de soi**
    - Diagnostic psychosocial et professionnel approfondi,
    - Identification des freins sociaux à l'emploi,
    - Identification des freins professionnels à l'emploi,
    - Elaboration du projet de vie sociale,
    - Construction d'un projet professionnel réalisable,
    - Co validation du plan d'actions,
  - **Connaissance de l'entreprise**
    - Connaissance des réalités du monde économique et de ses acteurs,
    - Connaissance du tissu économique martiniquais,
    - Préparation à l'accès et au maintien en entreprise (levée des freins sociaux et professionnels à l'emploi),
    - Poly immersions en entreprises,
    - Accompagnement individualisé intensif en entreprises,
    - Sensibilisation des entreprises à la compréhension globale du phénomène des invisibles d'un point de vue sociologique et psychosocial.
    - Elaboration par les partenaires d'un référentiel d'évaluation et de suivi des jeunes ciblés par le dispositif. –
    - Elaboration d'outils qui permettent le diagnostic et le suivi des jeunes, en intégrant les outils d'évaluation de l'appel à projet.
    - Techniques de recherche d'emploi,
    - Mise en relation avec des recruteurs,
    - Restitution et ajustements du projet en centre.
  - **Acquisitions de compétences connexes**
    - Initiation et/ou perfectionnement aux TIC (technologie Information et Communication)
    - Création d'un événement novateur polymorphe autour de l'insertion des jeunes, pépites de la Martinique.
    - Parcours de (re)mobilisation de courte et moyenne durée sous forme d « ACTIONS » :
      - ACTION Job dating dans le champ de l'insertion
      - ACTION Etre utile (bénévolat),
      - ACTION Découverte (numérique et de la mobilité internationale)
      - ACTION Sport et Loisirs
  - **Suivi post action à 2 et 4 mois.**
    - Le dispositif repose sur des actions innovantes orientées vers les besoins des NEETS comme l'utilisation d'un référentiel commun d'évaluation et de suivi, la mobilisation par les pairs et des actions intermédiaires de (re)mobilisation afin de renouer le lien de confiance avec les jeunes.
- **MISSIONS DES PRESTATAIRES**

Outre le suivi individualisé du participant, le prestataire devra doter chaque jeune de le matériel nécessaire

à la réussite de sa formation :

- Matériel bureautique (cahiers, trousse complète, sacoche, ect)
- Matériel informatique (PC ou tablette, souris, clé USB).

Ces équipements resteront la propriété du jeune.

- **DUREE PREVISIONNELLE : 12 MOIS**

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Il convient de souligner que les Services instructeurs sont en relation permanente avec les bénéficiaires de subvention pour assurer le suivi des opérations programmées au travers des entretiens de gestion réguliers et des contacts personnalisés.

#### **FEDER**

##### **Soutien à l'Industrie Touristique**

La tendance observée les années précédentes se confirme quant aux projets hôteliers qui restent peu nombreux. La situation financière des grands établissements hôteliers classiques ne leur permet pas d'être éligible au FEDER. La crise économique impactant le secteur touristique n'est pas en faveur d'une amélioration de la situation.

##### **Améliorer la compétitivité des entreprises par leur implantation dans des lieux d'accueil offrant des services et des équipements mutualisés**

Les nouveaux potentiels bénéficiaires, les collectivités et les EPCI ont timidement fait remonter leur besoins, puisqu'on recense, au 31 décembre 2020, le dépôt de 6 dossiers pour un coût total de 23 M€. Un dossier a fait l'objet d'une programmation, dossier porté par la CACEM pour la création d'une pépinière agro-transformation.

Les autres dossiers ont fait l'objet de séances de travail y compris sur le terrain, avec les porteurs de projet en vue d'évaluer la faisabilité du projet dans les limites du PO 2014-2021, et d'obtenir un dossier conforme à la réglementation ( documents attendus par les services portant notamment sur le calcul du déficit de financement, le respect des procédures de marchés,... ) et pouvant être proposé à la programmation.

##### **Mise en oeuvre de l'aide au fret**

Les agents instructeurs se sont mobilisés au cours de l'année 2020 à combler le retard pris dans la programmation (démarrage tardif de la mesure) et la certification des dossiers relevant de ces mesures. Ainsi, les agents instructeurs ont assuré la totalité de la certification des dossiers relevant des mesures 521 et 522 qui avaient été sous traitées au cabinet SIRIUS dont les missions ont été résiliées compte tenu de la moindre qualité du travail rendu.

Pour permettre la mobilisation entière des agents sur la certification, il a été retenu que les porteurs de

projet deposer un dossier unique pour les deux années 2021 et 2022. Ces dossiers donneront lieu à programmation en 2022, le temps nécessaire pour apurer les dépenses en stocks ou à venir pour les dépenses éligibles au 31 mars 2021 (dépenses au titre de l'année 2020).

Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées durant l'année 2020, avec les homologues d'autres RUP (Guadeloupe, ...) pour une possible mise en place des OCS au titre de l'aide au fret.

### **Instruments financiers:**

**L'année 2020 a été celle du lancement des consultations juridiques pour l'attribution des gestionnaires des fonds :**

- **S'agissant de l'opération 1 :** La procédure de dialogue compétitif visant à sélectionner un unique gestionnaire a été lancée le 12/12/2019. Au terme de 4 cycles d'auditions, 2 des 5 candidats de départ sont parvenus à remettre une offre en phase d'offre finale. La Commission d'Appel d'Offres du 21/10/2020 a retenu un candidat. Après contrôle du respect des obligations fiscales et sociales, la phase de mise au point du marché a démarré le 10/11/2020 avec le candidat en présence de l'AMO de la CTM.

La signature du marché ne pourra intervenir qu'à partir du 24/11/2020 pour respecter les délais réglementaires (délai de stand still) imposés par la Commande Publique.

- **S'agissant de l'opération 2 :** l'examen d'1 lot sur les 3 définis par la Collectivité, est programmée en Commission d'appel d'offres en vue de l'attribution à un opérateur de gestion pour un montant de 300 000 €, cofinancé à hauteur de 71% par le FEDER. Les 2 autres lots seront relancés compte tenu des irrégularités constatées dans les offres.
- **S'agissant de l'opération 3 :** la procédure de marché public initiée pour la sélection d'un unique opérateur de gestion, arrive à son terme pour une présentation en Commission d'attribution des offres le 18/11/2020. Le marché porte sur un montant de 1 000 000, cofinancée à 71% par le FEDER.

### **Contribution des instruments financiers au soutien des entreprises dans le contexte de crise du COVID 19**

Au titre des allègements offerts par la réglementation européenne, 2 orientations ont été prises par la Collectivité pour répondre plus efficacement aux besoins des entreprises, en complément des actions et initiatives prises par l'Etat au travers du Fonds de subvention Nationale et du dispositif « PGE ». Ainsi, par délibération N° 20-314-1 du 2 octobre 2020, la Collectivité a validé le principe d'une mobilisation de financements complémentaires de 4 Millions € au titre du Prêt Rebond et de 3 Millions € au titre du Prêt Territorial COVID 19.

La contribution du FEDER au prêt rebond BPI a été programmée à la plénière du 22/12/2020.



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--



## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>fonds de participation JEREMIE destiné à structurer et à financer les instruments de la CTM sur la période d'exécution du PO 2014-2020</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou	

indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds de fonds
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	

14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	

d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise- Transmission Innovation Numérique</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	

15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés	



et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>

3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Non
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de Prêt d'honneur Insertion par l'activité d'un public éloigné de l'emploi</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	

9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de	

contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	0,00

l'indicateur de réalisation	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	

<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Prêt Rebond FEDER Martinique</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	

<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	



17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	

<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
Projet Très haut débit (TIC)	2019FR16RFMP001	Approuvé	183 175 212,00	148 364 053,00	2018, T4	14 juin 2019	2017, T4	2022, trimestre 4	2 - 2a	4,36	Construction	Le projet concerne l'ensemble du territoire martiniquais en dehors des villes de Fort-de-France et Schœlcher qui font l'objet d'une initiative privée par l'opérateur Orange pour une couverture totale en fibre optique d'ici 2020 et des zones câblées sur lesquelles les opérateurs SFR et ORANGE ont démarré un déploiement FTTH. Etat d'avancement: <input type="checkbox"/> Les études d'avant-projet sont terminées sur les vagues 1 et 2 et sont en cours sur la vague 3. <input type="checkbox"/> Les études projets sont terminées sur les vagues 1 et 2. <input type="checkbox"/> Les travaux sont presque achevés sur la Vague 1. <input type="checkbox"/> 4 Nœuds de raccordement optiques situés à Bellefontaine, aux Trois-Ilets, au Lorrain et à Sainte Luce ont été réceptionnés et mis en affermage auprès du délégataire MARTINIQUE TRES HAUT DEBIT	12 juin 2017	Le marché est estimé à 140 millions d'euros pour la couverture optique des 32 communes du territoire. Toutefois, comme nous n'interviendrons dans les zones câblées, il y aura environ 100 000 prises à raccorder au lieu des 130 000 prises prévues au départ. L'investissement sera donc revu à la baisse. Dès la finalisation des études d'avant-projet sur l'ensemble du territoire, il sera possible de déterminer le nombre exact de prises à raccorder avec une estimation plus fine du coût global du projet.

## **Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Des retards sont à déplorer sur l'avancement du projet. Les principales causes sont les suivantes

- Retard dans la mise en œuvre des études projet
- Délais d'obtention des autorisations pour implanter les équipements
- Retour tardif d'EDF sur l'utilisation de leurs infrastructures pour le déploiement aérien
- Arrêt de certains chantiers durant la période de confinement liée à la crise sanitaire du COVID-19

Ces retards amènent à décaler le planning d'une année, en envisageant la fin des travaux en décembre 2023. Une incertitude demeure sur le respect de ce nouveau planning, notamment. Il se pourrait en effet qu'une phase de ce projet doive être inscrit dans le prochain PO (Programme Opérationnel).

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--



Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Innovation pour la croissance
-----------------	-----------------------------------

--

Axe prioritaire	10(1) - Elévation des compétences pour l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10(2) - Adaptation des infrastructures de formation visant l'insertion professionnelle
-----------------	--

--

Axe prioritaire	11 - Performance administrative (FSE)
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	12 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER
-----------------	---

--

Axe prioritaire	13 - Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	14 - Améliorer l'accès à des services abordables, durables et de qualité
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Performance et compétitivité pour la croissance
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Réponses à l'urgence énergétique
-----------------	--------------------------------------

Axe prioritaire   5 - Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité et aux autres handicaps structurels
Axe prioritaire   6 - Préservation et valorisation de l'environnement
Axe prioritaire   7 - Transport et accessibilité, leviers de compétitivité et de mobilité
Axe prioritaire   8 (1) - Création d'emplois et insertion professionnelle des jeunes, notamment des NEETs
Axe prioritaire   8 (2) - Développement endogène des territoires
Axe prioritaire   9 - Attractivité et inclusion dans les territoires

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
10(1)	31 026 426,85	90,56%
4	56 382 464,63	139,43%
6	2 287 481,51	4,19%
7	11 792 447,30	26,80%
8 (1)	10 265 087,58	39,37%

<b>Total</b>	<b>111 753 907,88</b>	<b>21,40%</b>
--------------	-----------------------	---------------

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--



**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**  
**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens 2020	Résumé à l'intention des citoyens	31 mai 2021	Résumé à l'intention des citoyens 2020	Ares(2021)4730054	Résumé à l'intention des citoyens 2020	23 juil. 2021	n002rha7



## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.8.1	Tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: (2.8.8) CO08 >= CR08 (8 (1).8iii-ESF.L.CT) Valeurs non conformes: 16,00 - 19,00
Avertissement	2.8.1	Tableau 2A par axe prioritaire/priorité d'investissement avec: (2.8.8) CO08 >= CR08 (8 (1).8iii-ESF.L.CW) Valeurs non conformes: 6,00 - 14,00
Avertissement	2.10	Dans le tableau 8, seuls des axes prioritaires monofonds sont attendus. L'axe prioritaire 8 (1) relève de plusieurs Fonds.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.1, indicateur: IS38, catégorie de région: L, année: 2017 (38,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.1, indicateur: IS38, catégorie de région: L, année: 2018 (41,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, objectif spécifique: 10.1, indicateur: IS38, catégorie de région: L, année: 2019 (36,00 < 50,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 3.2, indicateur: IS05, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 57,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2014 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2015 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 5.3, indicateur: IS11, catégorie de région: O, année: 2017 (0,00 < 10,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, objectif spécifique: 6.1, indicateur: IS16, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 17,70). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, objectif spécifique: 6.2, indicateur: IS18, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 162 752,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6.4, indicateur: IS20, catégorie de région: L, année: 2015 (0,00 < 1,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS22, catégorie de région: L, année: 2020 (1 021 275,00 < 1 640 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2016 (10 000,00 < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7b, objectif spécifique: 7.1, indicateur: IS23, catégorie de région: L, année: 2020 (-13 882,00 < 15 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.2, indicateur: IS26, catégorie de région: L, année: 2018 (352 901,00 < 800 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2014 (7 427,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2015 (30 564,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2016 (-3 101,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2017 (-16 118,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 7c, objectif spécifique: 7.3, indicateur: IS27, catégorie de région: L, année: 2018 (37 895,00 < 38 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8 (2), priorité d'investissement: 8b, objectif spécifique: 8(2)1, indicateur: IS32, catégorie de région: L, année: 2014 (0,00 < 600 000,00). Veuillez vérifier.





Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 403,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 443,70 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 460,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, indicateur: CO18, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 9 945,84 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, indicateur: IS17, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, indicateur: IS17, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6a, indicateur: IS17, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 105,17 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 12, priorité d'investissement: -, indicateur: IS43, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 118,45 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 123,53 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 146,39 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 163,18 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 179,09 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 185,38 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 190,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 191,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 194,55 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 2 149,38 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 253,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 6b, indicateur: CO18, catégorie de région: L, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 276,50 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: O, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 3 396,15 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO07, catégorie de région: O, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2015. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 10(2), priorité d'investissement: 10a, indicateur: IS40, catégorie de région: L, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.87.2	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, il convient de sélectionner au moins un indicateur de réalisation (41): instrument financier «Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise-Transmission Innovation Numérique».
Avertissement	2.87.2	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, il convient de sélectionner au moins un indicateur de réalisation (41): instrument financier «Prêt Rebond FEDER Martinique».
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise-Transmission Innovation Numérique

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: Fonds de Prêt d'honneur Insertion par l'activité d'un public éloigné de l'emploi
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: Prêt Rebond FEDER Martinique
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: fonds de participation JEREMIE destiné à structurer et à financer les instruments de la CTM sur la période d'exécution du PO 2014-2020
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de Prêt d'honneur Création, Développement, Reprise-Transmission Innovation Numérique .
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Fonds de Prêt d'honneur Insertion par l'activité d'un public éloigné de l'emploi .
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Prêt Rebond FEDER Martinique.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: fonds de participation JEREMIE destiné à structurer et à financer les instruments de la CTM sur la période d'exécution du PO 2014-2020.